

Remboursement avance de frais maison de retraite

Par loso47
Bonjour,
Je me suis occupé seule de ma grand-mère depuis + de 10 ans. Ses 2 enfants (ma mère et mon oncle) ne souhaitant pas s'occuper d'elle lorsqu'elle ne pouvait plus rester chez elle seule, je l'ai guidée dans ses démarches pour intégrer une maison de retraite puis gérer (via procuration) ses paiements et dépenses. Sa dépendance à plusieurs services et soins augmentant, sa retraite ne couvrait plus les dépenses mensuelles qui augmentaient et pendant 4 mois, j'ai du avancer les frais (pour une somme de 10 000 ?), avant de lui trouver une autre maison de retraite moins onéreuse.
à son décés, découvrant qu'il y avait une dette de 10 000 ? à me rembourser, les héritiers directs (ma mère et mor oncle) ont refusé de me rembourser (malgré le fait qu'il ont pu récupérer l'argent de la vente de la maison de ma grand-mère et de tous ses biens)
Sont-ils dans leur droit ou puis-je légalement les obliger à me rembourser (bien entendu, j'ai en ma possession les factures et relevés bancaires prouvant ma bonne foi)
merci beaucoup pour votre aide
Par TUT03
Bonjour
rien ne vous obligeait à faire l'avance des fonds, il aurait fallu faire une demande de mesure de protection et une demande d'aide sociale au conseil départemental

les factures sont elles bien établies au nom de votre grand mère ?

vous pouvez les fournir au notaire avec les justificatifs des paiements et vous demandez que cela vienne en déduction de l'actif et le remboursement sur le compte de la succession

Par loso47

Merci pour votre réponse.

Je ne voyais (malheureusement) pas l'utilité de faire toutes ces demandes. Ma grand-mère avait toute sa conscience, je faisait confiance à ma famille... Le factures ont bien été établies au nom de ma grand-mère que j'ai fourni (accompagnés des justificatifs de paiement) au notaire en charge de la succession.

J'ai reçu un courrier hier du notaire stipulant que les héritiers directs ne souhaitaient pas me rembourser.

Je voulais juste savoir s'il était opportun de prendre un avocat pour me défendre ou si la loi était en leur faveur et qu'il serait donc inutile d'engendrer des frais pour les attaquer.